



Pour favoriser et faciliter le déploiement de la fibre optique, tout en maîtrisant le patrimoine des Infrastructures de Communications Électroniques (ICE), **Territoire d'énergie Loire-Atlantique et ORANGE ont signé une convention qui encadre les enfouissements coordonnés de réseaux !**

Qu'est-ce qu'un enfouissement coordonné de réseaux ?

Pour améliorer le cadre de vie des usagers et garantir la sécurité, l'enfouissement des réseaux électriques est souvent couplé avec celui des réseaux de communications électroniques ; **c'est ce qu'on appelle un enfouissement coordonné de réseaux.**



Que permet cette convention ?

La convention signée entre Territoire d'énergie Loire-Atlantique et ORANGE permet **d'encadrer l'organisation de ces enfouissements coordonnés de réseaux en répondant aux nouvelles modalités législatives**, dans un contexte où les opérateurs sont de plus en plus nombreux, et où la fibre optique se déploie à grande échelle.



Nota Bene : La convention s'applique uniquement lorsqu'une opération d'enfouissement coordonné de réseaux possède au moins un poteau commun.

QUEL IMPACT SUR VOTRE COLLECTIVITÉ ?

- Dans le cas où **vous n'avez pas transféré la compétence de vos Infrastructures de Communications Électroniques (ICE) à Territoire d'énergie Loire-Atlantique**, vous ne bénéficiez pas des applications de cette convention. Ainsi :
 - vous avez plusieurs interlocuteurs,
 - ORANGE est propriétaire de vos ICE,
 - Territoire d'énergie Loire-Atlantique ne finance pas vos ICE.
- Si **vous avez transféré la compétence de vos Infrastructures de Communications Électroniques (ICE) à Territoire d'énergie Loire-Atlantique**, nous garantissons la mise à disposition de vos ICE dans des conditions simplifiées, et cela pour faciliter le déploiement de la fibre optique. Territoire d'énergie Loire-Atlantique :
 - est votre unique interlocuteur,
 - exploite et entretient vos ICE,
 - garantit auprès des opérateurs l'homogénéité d'accès aux ICE dans des conditions objectives et non discriminatoires,
 - favorise le déploiement de la fibre optique en mobilisant les ressources existantes,
 - finance une partie de vos ICE.



VOUS SOUHAITEZ TRANSFÉRER LA COMPÉTENCE ICE A TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE-ATLANTIQUE ?

Ce transfert se fait par délibération de votre collectivité. Pour cela, un modèle de délibération est à votre disposition dans la rubrique « Téléchargements » de la page « Le Télécom » sur www.te44.fr.